

**Rapport de la commission** chargée d'étudier le **postulat de M. Sacha SOLDINI** pour inciter les organisateurs de manifestations bénéficiaires d'une convention de subventionnement communale à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication et à optimiser la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier.

---

Nyon, le 22 février 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission en charge du présent rapport s'est réunie le jeudi 10 décembre 2020 à 20h. Cette commission était composée de Madame Renata Sukiennik, et Messieurs Niall Macpherson, Sacha Soldini, Sacha Vuadens, Eric Biéler (en remplacement de Mme Véronique Burki) et Michael Sauerlaender (Président et Rapporteur). Excusée Madame Taina Pieren et absent Monsieur Vadim Rochat.

## CONTEXTE

Le 31 août 2020, Monsieur Sacha Soldini a déposé son postulat pour inciter les organisateurs de manifestations bénéficiaires d'une convention de subventionnement communale à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication et à optimiser la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier.

Le président de séance invita M. Soldini à résumer l'idée de son postulat qui a pour but de faire profiter les producteurs indigènes de pouvoir bénéficier des événements qui bénéficient de subventions communales à : i) privilégier la collaboration avec des partenaires locaux et ii) optimiser la consommation de papier pour éviter des brochures épaisses qui finissent en masse au recyclage ou parfois même simplement à la poubelle.

M. Soldini cite l'exemple de la brochure du far° en soulignant qu'il reconnaît leur implication à faire appel à des producteurs locaux pour les bars et la tenue de la manifestation. Il souligne s'être concentré avec son postulat sur l'élément de la communication puisque selon lui « on a la possibilité de faire du local », surtout quand on parle de manifestations qui bénéficient de subventions publiques.

Il mentionne que Nyon dispose d'un guide de manifestations qui préconise de faire appel à des partenaires locaux quand il est possible de disposer de l'expertise requise localement tout comme une incitation à respecter dans les moyens du possible les préceptes de la durabilité.

Enfin M. Soldini précise que Mme la Municipale Freymond Cantone aurait indiqué que ses équipes allaient prendre ces thématiques au sérieux et les intégrer dans les futures conventions ce qui semble ne pas encore être le cas pour la plupart des conventions.

## DISCUSSION DE LA COMMISSION

La commission a discuté sur les différents éléments de ce postulat. Les commissaires soulèvent la pression des coûts lors de l'organisation d'événements qui conduisent souvent le choix vers un fournisseur étranger moins cher que son équivalent suisse. Selon certains commissaires de nombreux imprimeurs suisses ont disparu avec la globalisation. D'autres mentionnent qu'il reste au contraire encore un bon nombre d'imprimeurs dans notre région à qui on pourrait aisément faire appel.

La plupart des commissaires conviennent que la Ville de Nyon doit laisser le choix de la forme de communication et son format aux organisateurs des événements et éviter de dicter trop de règles dans ce domaine. Une commissaire souligne que dans l'événementiel culturel le papier est quelque chose d'essentiel et une forme nécessaire de garder le lien avec le public et pas juste un programme.

Différentes idées sont mentionnées comme un guichet virtuel qui pourrait partager les coordonnées des acteurs locaux, des labels potentiels pour le papier et l'encouragement de migrer vers une communication électronique moins consommatrice de papier. La majorité du groupe craint cependant que la création de tels guichets ou obligations créerait une complexité excessive et nécessiterait d'être régulièrement actualisé si un tel portail était créé.

## CONCLUSION

A la fin de la discussion la grande majorité de la commission rejoint le postulant et privilégie l'encouragement et la sensibilisation sur la contrainte.

La commission s'accorde à dire qu'avec des subventions d'argent public on souhaite que cet argent puisse bénéficier idéalement à des partenaires locaux. Il est donc préconisé d'intégrer le premier point du postulat qui consiste à encourager l'utilisation d'acteurs locaux pour la communication dans les chartes qui sont signées par les acteurs.

Le deuxième point est loin d'avoir un soutien unanime. L'aspect durable figurant déjà selon nos informations dans les conventions, la majorité de la commission estime qu'il n'est pas nécessaire de le réitérer et / ou l'imposer.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le postulat de M. Sacha SOLDINI pour inciter les organisateurs de manifestations bénéficiaires d'une convention de subventionnement communale à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication et à optimiser la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de demander à la Municipalité d'intégrer le premier point du postulat et d'encourager via les chartes qui sont signées avec la Ville par les acteurs au bénéfice d'une subvention de faire appel à des acteurs locaux pour la communication.
2. de ne pas demander à la Municipalité d'inclure dans les chartes une clause exigeant l'optimisation de la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier.

La Commission :

Taina Pieren, Niall Macpherson, Sacha Soldini, Eric Biéler et Michael Sauerlaender (Président et Rapporteur)